



Délibération n°2025-83

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 24 juillet 2025)

Date de convocation : 21/07/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 25

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 24 juillet 2025 à 17 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAU Henri, Mme CLAVIER Hélène, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PINOUT Bernard, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy

Absents ou excusés : M. AUSSANT Claude, M. CACHELOU Yoann, Mme CASSOU Sylvie, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SANZ Alain, M. VISSE Bernard

Pouvoirs : Mme CASSOU Sylvie donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. REGNIER Jean-François
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Secrétaire de séance : M. PINOUT Bernard

[Report du Conseil communautaire du jeudi 17 juillet 2025 faute de quorum](#)

OBJET : CONVENTION DE DEMATERIALISATION DE LA VIE INSTITUTIONNELLE AVEC LA FIBRE 64

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Syndicat Mixte La Fibre64 déploie des solutions de dématérialisation des procédures administratives auprès des collectivités des Pyrénées-Atlantiques et de leurs établissements. Il assure un service d'assistance et d'accompagnement aux utilisateurs des plateformes Actes pour le contrôle de légalité, demat-ampa pour les marchés publics et iParapheur pour la signature électronique de tous types de documents. Afin d'agrémenter son catalogue de service de nouvelles solutions de dématérialisation et d'offrir une solution complète d'aide aux collectivités pour dématérialiser leur vie institutionnelle, La Fibre64 s'est équipée des logiciels opensource Webdelib, Idelibre et Comélus, après avoir retenu la SCOP (Société coopérative et participative) comme titulaire du marché afférent en mai 2022.

La Communauté des communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) souhaite bénéficier de ces solutions afin d'optimiser son processus interne de gestion des projets de délibérations et de l'ensemble des documents pour les bureaux et les conseils communautaires. La CCVO souhaite également proposer à ses élus un outil centralisé de consultation en ligne des projets de délibération à travers une solution sécurisée, garantissant la traçabilité des échanges et l'horodatage des convocations conformément aux obligations légales introduites par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

En tant que membre du Syndicat, la CCVO peut bénéficier des solutions de dématérialisation de la vie institutionnelle proposées par La Fibre64 et de son accompagnement pour une durée d'amorçage de trois ans avec un financement par le Fonds Usages de la Délégation de service public THD 64. Les conditions de cet accompagnement et mise à disposition des solutions sont détaillées dans la convention annexée à la présente délibération.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention : Mme MOURTEROT Josiane)

APPROUVE le projet de convention avec la Fibre 64 jointe à la présente délibération ;

AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que les avenants éventuellement nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

